# Projet ligne bleue

Montréal, le 28 mai 2025

Envoi électronique

(benoit.dagenais@montreal.ca) (kathy.tremblay@montreal.ca)

Monsieur Benoit Dagenais Directeur général de la Ville de Montréal 155, rue Notre-Dame Est, 1<sup>er</sup> étage Bureau 108 Montréal (Québec) H2Y 1B5

Objet : Déclaration publique de projet - Prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal

Secteur : Garage Anjou

Interventions: Démolition, abattage d'arbres, excavation, construction, aménagement paysager et

lotissement

#### Monsieur Dagenais,

Conformément à la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (« LACPI »), nous avons transmis un avis de projet, le 22 avril 2025, dans le cadre de la réalisation du Projet ligne bleue (« PLB »), plus spécifiquement pour le secteur du futur garage Anjou, lequel sera situé au 7880 boulevard Métropolitain Est, à Anjou, ainsi que sous le parc de Talcy. Le site et les interventions visés par ledit avis de projet sont plus amplement décrits ci-dessous.

Suivant l'avis de non-conformité, daté du 24 avril 2025, reçu par la STM le 1<sup>er</sup> mai 2025 de l'arrondissement Anjou, et considérant que celui-ci n'a pas délivré les autorisations nécessaires à la réalisation du PLB, la STM vous notifie une déclaration publique de projet en vertu de l'article 64 de la LACPI.

#### Description du PLB

Le PLB s'étendra sur une longueur de tunnel d'environ 6,2 km et comprendra la construction de cinq (5) stations de métro à l'est de la station Saint-Michel, soit les stations Pie-IX, Viau, Lacordaire, Langelier et Anjou (noms temporaires des stations), ainsi que la construction de deux (2) terminus d'autobus, sept (7) structures auxiliaires, un (1) poste de district, un (1) centre de service et un (1) garage de métro.

Secteur garage Anjou : site et interventions visés par la présente déclaration publique de projet

Le site visé concerne les lots 1 114 051 et 1 114 052 du cadastre du Québec et servira à la construction du garage souterrain Anjou (structure auxiliaire atelier et faisceau). Les interventions projetées portent sur la démolition, l'abattage d'arbres, l'excavation, la construction, l'aménagement paysager et le lotissement.

La date envisagée pour le début des travaux est juin 2025.



Page 1 sur 2

No GED: LB-COM-GP-CM-58998, rév. 00

# Projet ligne bleue

## Avis de non-conformité

L'arrondissement Anjou a fait part à la STM qu'il ne pouvait émettre les autorisations demandées conformément à la réglementation en vigueur, car certaines informations étaient manquantes concernant :

- La demande de travaux de démolition;
- La demande d'abattage d'arbres;
- La demande de travaux d'excavation;
- La demande de permis de construction et d'aménagement paysager;
- La demande de permis de lotissement.

et

L'arrondissement Anjou a fait part à la STM qu'il ne pouvait émettre les autorisations demandées conformément à la réglementation en vigueur, en raison de non-conformités en regard des dispositions suivantes :

- Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA 35) articles 4, 6, 8, 10, 16 et 21;
- Règlement concernant le zonage (RCA 40) articles 191, 191.1, 193, 193.1 et 195;
- Règlement sur les excavations sur le domaine privé (RCA 157) articles 2, 3, 7 à 9, 13 à 15, 17 à 26 et 29;
- Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) articles 32, 34 et 38;
- Règlement sur les permis et certificats (1527) articles 4.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.3, 6.1, 6.2.1, 6.2.2.1 et 6.2.2.2.6.

### Information complémentaire

Conformément aux dispositions prévues à la LACPI, la Ville de Montréal doit publier la déclaration publique de projet par tout moyen qu'elle juge approprié.

Nous demeurons disponibles pour toute question. À cet effet, madame Liliane Cardinal, directrice de projets – Interfaces municipales, peut être jointe à l'adresse suivante : liliane.cardinal.1@stm.info.

Veuillez agréer, Monsieur Dagenais, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Maha Clour

Directrice de projets exécutive – Projet ligne bleue 514 350-0800, poste 85235 maha.clour@stm.info

Cc : Mme Marie-Claude Léonard, directrice générale de la Société de transport de Montréal M. Massimo lezzoni, directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal Mme Anne Chamandy, directrice de l'arrondissement Anjou

Gestion documentaire PLB - Ville de Montréal



Page 2 sur 2

No GED: LB-COM-GP-CM-58998, rév. 00